

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2016**

Délibération
n° 2016.02. 26.B

**Dispositif
d'accompagnement
des très petites
entreprises : appel à
projets du ministère
de l'économie, de
l'industrie et du
numérique (édition
2015) - Demande de
subventions dans le
cadre du fonds
d'investissement
pour les services,
l'artisanat et la
commerce (FISAC)**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 février 2016**

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.02. 26.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES : APPEL A PROJETS DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE (EDITION 2015) - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LA COMMERCCE (FISAC)

Par délibération n°248 du 13 novembre 2014, GrandAngoulême a inscrit dans son projet d'agglomération 2015-2020, au titre de la priorité « développement économique, emploi, formation, enseignement supérieur », la volonté de soutenir les entreprises locales, notamment les Très Petites Entreprises.

En effet, depuis 2008, GrandAngoulême met en œuvre un dispositif d'accompagnement spécifique des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services.

Initialement nommé CORDEE TPE, ce dispositif a été formalisé - pour la période 2009-2013 - par la signature d'une convention financière le 21 janvier 2009 entre l'Etat et GrandAngoulême. Une seconde convention financière a été signée le 27 avril 2015, permettant de prolonger le dispositif jusqu'en décembre 2016, sous le nom d'ADEL TPE 16.

Ce dispositif répond à trois exigences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire :

- prévenir les mutations économiques dans les secteurs de la petite industrie et du commerce ;
- mieux mailler le territoire péri-urbain et rural de l'agglomération en services marchands à la population ;
- permettre un développement équilibré et harmonieux des deux champs, urbain et rural, de notre agglomération.

Dans le cadre du soutien du Fonds d'investissement pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) depuis 2008, 152 projets de TPE ont pu être accompagnés, à hauteur de 839 158,33 €, générant un montant d'investissement global de 3 795 097 € et 90 emplois.

Au regard du succès de ce dispositif et du réel effet levier que celui-ci peut engendrer, il convient de poursuivre la politique d'accompagnement de l'investissement des TPE, et de solliciter le soutien du FISAC dans ce cadre.

Prévue pour une mise en œuvre opérationnelle en 2017, et pour une durée de trois ans, il est proposé de porter dès à présent une candidature à l'échelle du territoire élargi, en lien avec les communautés de communes Charente Boème Charraud, Vallée de l'Echelle et Braconne-Charente ainsi que le Pays Entre Touvre et Charente.

Le plan de financement prévisionnel du dispositif, sur trois ans, s'établirait comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	%
Investissements	5 472 000	Etat (FISAC)	471 975	8
Animation/coordination (RH)	135 000	Intercommunalité	537 975	10
Prestations externes	30 000	Porteurs de projets (TPE)	4 627 050	82
TOTAL	5 637 000	TOTAL	5 637 000	100

Au regard de ces éléments, **je vous propose** :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jacky BOUCHAUD en qualité de Vice-Président en charge des politiques de l'économie, de l'emploi et de l'innovation à solliciter les subventions du Fonds d'Investissement pour les Services, l'Artisanat et le Commerce et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 février 2016	<u>Affiché le :</u> 16 février 2016